

Composition du Conseil d'administration de l'IGARUN

Le Conseil comprend 21 membres. Il est présidé par une personnalité extérieure :

- Directrice/Directeur de l'IGARUN = membre de droit
- Etudiants
 - 2 représentants titulaires + 2 représentants suppléants
 - Le mandat des étudiants est de 2 ans
- Enseignants
 - 5 représentants des Professeurs des universités : collège A
 - 5 représentants des Maîtres de conférences, ou Professeurs du second degré : collège B
 - Le mandat des enseignants est de 4 ans
- Personnels administratifs et techniques
 - 2 membres des personnels affectés à l'Institut
 - Le mandat des personnels administratifs est de 4 ans
- Personnalités extérieures
 - 2 personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales
 - 2 représentants des activités économiques, notamment des organisations professionnelles, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés et des organismes du secteur de l'économie sociale
 - 2 représentants des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics
 - 1 personnalité désignée par le Conseil à titre personnel
 - Le mandat des personnalités extérieures est de 4 ans